



La direction de France Télévisions censure la parole libre d'Adèle Haenel

La CGT condamne fermement la décision de France Télévisions de censurer la parole forte de la comédienne et autrice Adèle Haenel dans le replay de l'émission La Grande Librairie du 9 septembre 2026. Comment peut-on bâillonner des auteurs dans une émission sur la littérature ? D'ailleurs, qui à France Télévisions a décidé de supprimer cette séquence intitulée « Carte blanche » ? Qui a le pouvoir de la remplacer par un « noir antenne » ?

Le principe de cette « Carte blanche » donnée à un·e invité·e est une forme de consécration de la liberté d'expression. Une liberté portée en étendard par la direction, mais qu'elle applique à géométrie variable. Direct oblige, seul le replay de l'émission a été supprimé. Heureusement que des extraits circulent sur les réseaux sociaux pour que cette censure soit révélée, ce qui a pour effet d'amplifier son impact.

Mais pourquoi une telle censure ? Adèle Haenel a dénoncé, face caméra, le génocide des Palestiniens à Gaza commis par le gouvernement d'extrême-droite israélien. Un génocide reconnu comme une réalité par l'ONU. Mais cela ne suffit visiblement pas à la direction de France Télévisions. Fait inédit pour une « Carte blanche », elle met en avant l'absence de contradictoire. Elle est moins regardante, bizarrement, quand un représentant officiel de l'armée israélienne s'exprime sans contradictoire sur franceinfo, dans une émission d'information pourtant, pour diffuser la propagande d'un pays en guerre.

Le parti pris de la direction de FTV est désormais évident

Ce deux poids deux mesures est insupportable et inacceptable ! Il ne sert pas l'image du service public. Les seules limites acceptables sont celles imposées par la nécessité du respect des principes républicains : liberté, fraternité, égalité, laïcité. Principes que les représentants de l'extrême droite piétinent allègrement à longueur d'émissions.

La censure d'Adèle Haenel est d'autant plus révoltante que l'essentiel de sa « Carte blanche » concernait en réalité la difficulté et le besoin de révéler publiquement les viols et agressions sexuelles. Elle dénonçait le peu de place donnée à la parole des victimes dans les médias. Rappelons que l'actrice a été victime d'agression sexuelle quand elle avait 12 ans et que le cinéaste auteur des faits a été condamné. Invisibiliser cette séquence forte et courageuse est purement scandaleux.

La CGT dénonce vivement cette censure et exige de la direction qu'elle rétablisse ce replay de La Grande Librairie sur la plateforme France.tv.

Paris, le 11 septembre 2026